



COMMUNIQUE DE PRESSE

Rapport d'étape sur les rythmes : en l'état, le SNUipp-FSU ne s'y associera pas.

Hier, la présidente du Comité national des rythmes a été auditionnée au Sénat où elle a dévoilé les grandes lignes du rapport d'étape encore non finalisé qui doit être rendu au ministre le 20 décembre prochain. A cette occasion, elle a associé le SNUipp-FSU aux conclusions du rapport. Notre étonnement est total puisque lors de la dernière réunion du Comité, le 9 décembre, le SNUipp-FSU a annoncé qu'il ne pourrait pas signer le projet de rapport en l'état. Nous constatons que notre parole a été détournée. Cela est grave. Notre présence au Comité national reposait sur la confiance entre les différents partenaires. Il ne signifie en aucune manière notre acceptation de cette réforme. Notre rôle de syndicat majoritaire est de porter dans toutes les instances la parole et les revendications des enseignants des écoles.

Or cette première version du rapport ne reflète pas la réalité du terrain. Elle ne s'appuie sur aucune donnée chiffrée et ne fait pas un bilan exhaustif des remontées des Comités de suivi départementaux dont nous ne savons toujours pas s'ils sont réunis partout, et régulièrement. Six auditions et quelques visites de sites bien choisis ne peuvent suffire pour tirer des conclusions définitives.

Lorsqu'une organisation du temps scolaire donne satisfaction aux élèves et à leurs enseignants, nous nous en réjouissons mais il s'agit aussi de prendre la mesure des difficultés objectives rencontrées dans nombre d'écoles. Depuis le début des travaux de ce Comité, nous demandons qu'il fasse des préconisations sérieuses et concrètes sur les problèmes en maternelle, les transitions scolaire/périscolaire, l'organisation des locaux

scolaires, la charge de travail des directeurs d'école, la prise en compte de l'avis des conseils d'école et des conditions de travail des enseignants...

De même, nous nous étonnons que le rapport d'étape n'aborde pas les incohérences du décret actuel. Aujourd'hui par exemple, plus de 10 % des communes fonctionnent avec 2 journées de 6 heures d'école par semaine, à contrecourant de l'esprit du décret qui appelle à des journées de 5H 30 maximum. A contrario, des organisations qui font consensus comme à Poitiers avec 2 mercredi sur trois travaillés et des journées allégées ne pourront pas perdurer. Toutes ces questions doivent clairement apparaître.

Il est impératif que le rapport d'étape soit le reflet objectif de la réalité des écoles. Le SNUipp-FSU ne peut se reconnaître dans ce projet qui part du principe qu'une réforme des rythmes peut être réussie partout dans le cadre des décrets actuels. C'est pourquoi il demande que le Comité de suivi inscrive dans son rapport la nécessité de réécrire le décret. Par ailleurs, le SNUipp-FSU continue de demander l'ouverture de discussions réunissant tous les acteurs concernés par la réforme.

Paris, le 11 décembre 2013